

Où et comment s'informer ?

Le dossier complet sur les SLGRI varoises est disponible sur le site de la Préfecture du Var : www.var.gouv.fr

Pour y accéder, suivez le cheminement suivant :

- Accueil
- Politiques publiques
- Prévention, sécurité des biens et des personnes
- Risques naturels et technologiques
- Risque inondation
- Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation

Vous souhaitez-vous exprimer sur les SLGRI ?

Contactez la DDTM du Var aux adresses mail suivantes, en fonction de votre localisation sur le territoire :

ddtm-slgri-toulon-hyeres@var.gouv.fr

ddtm-slgri-est-var@var.gouv.fr

Il vous est aussi possible de retrouver toutes les dispositions des SLGRI et de les sélectionner par priorités sur le lien Google Form suivant :

<http://goo.gl/forms/UYjFlxzzVYDpoUcM2>

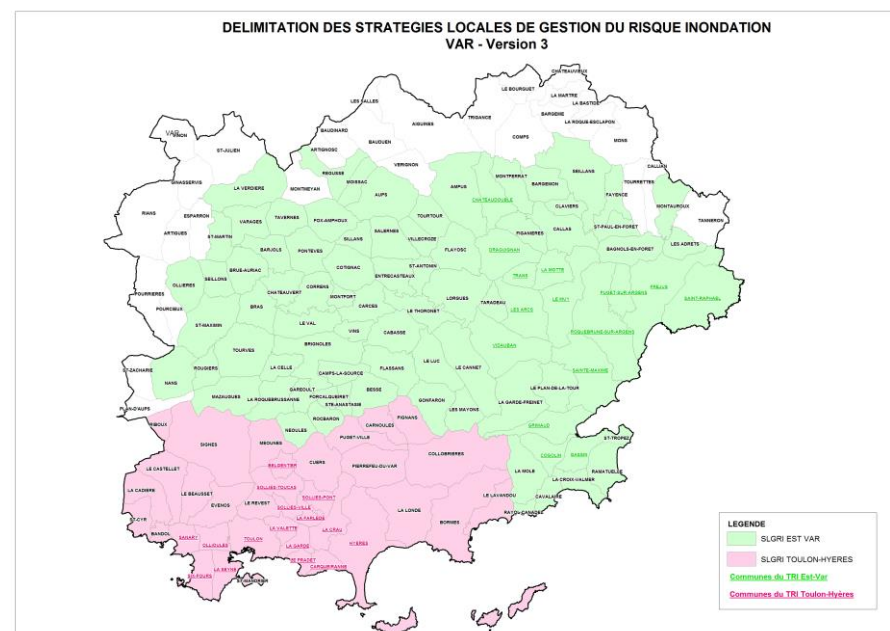
Les Stratégies locales de gestion des risques d'inondation du Var

Qu'est-ce qu'une SLGRI ?

La Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) est un outil de mise en œuvre de la **Directive Inondation**. Elle permet de centrer la réflexion sur la gestion des inondations en fonction des priorités et des enjeux locaux.

C'est une ambition affichée pour le territoire qui fera l'objet d'un arrêté préfectoral en décembre 2016.

Compatibles avec le **Plan de Gestion des Risques naturels (PGRI)** du bassin hydrographique Rhône-Méditerranée, les stratégies locales varoises ont vocation à encadrer les actions PAPI en cours ou à venir, celles du volet inondation des contrats de milieux (Contrat de rivière, Contrat de baie) ou des SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion de l'Eau).



GO1. Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation.

Améliorer la prise en compte des risques d'inondation dans les SCoT et PLU, en intégrant une vision par bassin-versant. (dispo n°1)

Aider à l'élaboration des Schémas directeurs de gestion des eaux pluviales tout en prenant en compte les communes limitrophes, à travers une vision par bassin-versant. (dispo n°2)

Poursuivre le programme de PPRI défini sur le périmètre de la SLGRi en intégrant les retours d'expérience et les diagnostics de vulnérabilité à leur éventuelle révision. Et travailler à l'élaboration des PPR Littoraux (dispo n°3)

Travailler à une doctrine commune pour la prise en compte du ruissellement dans la planification et les pratiques (urbanisme, agriculture). (dispo n°4)

Intégrer les réflexions de l'atelier national « Argens » dans la planification et les démarches opérationnelles d'aménagement du territoire (dispo n°5 Est-Var).

Inciter et sensibiliser les communes et maîtres d'œuvre aux bonnes pratiques environnementales, agricoles et urbanistiques. (dispo n°6)

GO2. Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

Travailler plus en avant à la préservation des espaces stratégiques des milieux aquatiques, et en vue d'assurer un espace de bon fonctionnement aux cours d'eau. (dispo n°7)

Poursuivre durablement les porter à connaissance des ZEC en mettant en avant leur fonctionnalité naturelle. (dispo n°8)

Garantir l'entretien cohérent et différencié des cours d'eau et des réseaux pluviaux pour éviter l'aggravation des risques en amont et en aval (prévention des embâcles). (dispo n°9)

Identifier des espaces de ralentissement ou de répartition des écoulements pluviaux en zones urbaines. (dispo n°10 Toulon-Hyères)

Communiquer et s'organiser à différents niveaux pour lutter de façon solidaire contre les remblais illégaux en zone inondable. (dispo n°11)

Développer dans les projets d'aménagement les actions de restauration physique, de valorisation et de mise en valeur des berges, des milieux aquatiques et des espaces littoraux naturels. (dispo n°12)

Améliorer et intégrer la connaissance des enjeux environnementaux dans la conception des ouvrages et des projets. (dispo n°13 Est-Var)

Prendre en compte la dynamique sédimentaire et les fonctionnalités écologiques des milieux marins dans la lutte contre l'érosion côtière. (dispo n°14 Toulon-Hyères)

Identification et diagnostic des ouvrages hydrauliques existant, et de leur devenir d'ici 2020. (dispo n°15)

GO3. Améliorer la résilience des territoires exposés.

Doter l'ensemble des communes du périmètre de la stratégie de DICRIM. (dispo n°17)

Optimiser et rendre opérationnel le volet inondation des PCS (voire PICS), en réalisant notamment des exercices de crise inondation par sous-bassins versants, et en améliorant les outils d'alerte. (dispo n°18)

Développer la connaissance et les actions de réduction de la vulnérabilité des enjeux touristiques. (dispo n°19 Est-Var)

Mieux accompagner les actions de gestion de la vulnérabilité et leur financement. (dispo n°20)

Généraliser le retour d'expérience et en faire la diffusion au plus grand nombre. (dispo n°21)

Accompagner la planification dans les établissements recevant du public, dans les cellules familiales et les entreprises vulnérables, par la promotion des plans de gestion, de continuité d'activité, de gestion des déchets post-crise et de plan de retour à la normale. (dispo n°22)

Développer les diagnostics de vulnérabilité sur les ouvrages et réseaux sensibles en matière de crise. (dispo n°23)

GO4. Organiser les acteurs et les compétences.

Mettre en place un Schéma d'Organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) et par-delà clarifier les compétences des différents acteurs dans un contexte institutionnel très évolutif (GEMAPI, loi NOTRe...). (dispo n°24)

Faire émerger une culture de réseau entre acteurs de la même SLGRI, sur une base d'échange avec la CDRNM. (dispo n°25)

Coordonner l'articulation des documents territoriaux (SLGRI, PAPI, Contrat de Rivière, Contrat de Baie, Contrat de Territoire, SAGE, SCoT, etc.). (dispo n°26)

G05. Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation.

Identifier les actions d'amélioration de la connaissance sur le risque de ruissellement. (dispo n°27)

Continuer de promouvoir les campagnes d'information préventive et de sensibilisation des populations. (dispo n°28)

Identifier les sites stratégiques pour les repères de crues, et identifier les parkings ou sous-sols à risque. (dispo n°29)

Améliorer la connaissance des aléas côtiers en intégrant les évolutions potentielles engendrées par les changements climatiques dans l'état des connaissances. (dispo n°30)

Définir les règles d'aménagement de la zone littorale en attente de nouvelles études réglementaires. (dispo n°31)

Définir une hydrologie de référence par bassin-versant ou fédération de bassins-versants adjacents. (dispo n°32)

Organiser la mobilisation du tissu associatif en construisant une nouvelle communauté autour de la thématique du risque. (dispo n°33)

